

La Communauté de communes  
du Gesnois Bilurien recherche un·e

## **ENSEIGNANT·E MUSICIEN·NE-INTERVENANT·E**

*Milieu scolaire, Petite enfance et Handicap*

La Communauté de communes du Gesnois Bilurien regroupe 21 communes situées à proximité des axes Le Mans–Paris et Le Mans–Orléans, aux portes de l’agglomération mancelle. Structurée autour de cinq pôles de centralité – Bouloire, Connerré, Montfort-le-Gesnois, Saint-Mars-la-Brière et Savigné-l’Évêque. Elle rassemble près de 30 300 habitants.

L’École de musique du Gesnois bilurien propose un enseignement artistique de proximité réparti sur quatre sites. L’établissement accueille environ 200 élèves et s’appuie sur une équipe composée de 15 enseignants et d’une chargée d’accueil à mi-temps.

### CONDITIONS DU POSTE

**Cadre d’emploi cible :** Assistant Territorial d’Enseignement Artistique

- Temps non complet : 10h hebdomadaires
- À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026
- Conditions d’emploi : Emploi permanent
- Titulaire ATEA Principal 2<sup>e</sup> classe – À défaut contractuel
- Résidence administrative : Bouloire  
(à préciser en fonction de la répartition des heures)
- Déplacements : sur le territoire de la Communauté de communes principalement

### MISSIONS ET OBJECTIF DU POSTE

- Assurer des interventions musicales :
  - En milieu scolaire : auprès du cycle 1 et cycle 3  
(dispositifs Segpa et Ulis)
  - En structures médico-sociales : IME, Ehpad
  - En structures petite enfance : crèches, RPE
  - Au sein de l’école de musique : éveil, musical, ateliers parents-enfants
- Participer aux concerts et projets proposés par l’établissement
- Participer aux réunions et actions culturelles de l’école de musique
- Participer à l’élaboration et à la mise en œuvre du Projet d’Établissement

### DIPLÔMES / FORMATIONS

- Titulaire DUMI
- Spécialisation Petite enfance et handicap souhaitée
- Expérience professionnelle appréciée
- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l’organisation, de la concertation et du travail en équipe
- Sens du service public
- Permis et véhicule indispensable

### RÉMUNÉRATION

*En fonction des diplômes et expériences,  
Traitement indiciaire correspondant à la  
grille indiciaire des Assistants territoriaux  
d’Enseignement Artistique Principal  
2<sup>e</sup>ème classe*

*SFT le cas échéant*

*CNAS*

*Participation 70% prévoyance*

Merci d’adresser votre candidature (lettre de motivation, CV et dernier arrêté de situation si concernée)  
avant le 15 juin 2026 :

- à Monsieur le Président – Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien
- par mail au service Ressources Humaines : [rh@cc-gesnoisbilurien.fr](mailto:rh@cc-gesnoisbilurien.fr)

Pour toute demande de renseignement, veuillez contacter Mme COTINEAU, directrice de l’école de musique :  
par mail à [mcotineau@cc-gesnoisbilurien.fr](mailto:mcotineau@cc-gesnoisbilurien.fr) ou au 06 34 90 94 08, lundi 10h - 17h30, mardi et jeudi 10h - 16h